

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **18 janvier à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **12 janvier 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millevy</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°20 – DA du 18/01/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

**Mise en œuvre de la démarche d'écologie industrielle et territoriale –
recrutement d'un chef projet EIT**

Par délibération en date du 28 septembre 2017, le Bassin de Pompey a déposé une demande de financement dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire de la Région Grand Est et de l'ADEME – volet 3. Par courrier en date du 20 novembre 2017, l'ADEME a notifié son accord sur le co-financement de ce plan d'actions. La Région Grand Est doit présenter le dossier lors d'une prochaine commission permanente.

Pour rappel la démarche s'inscrit autour de 27 actions de synergie à engager. Ces synergies ont été inscrites sous plusieurs axes : ressource, équipement et compétence. Le programme d'actions et de mise en œuvre est établi sur la période 2018 -2019. Un descriptif de ce plan d'actions vous est présenté en annexe de cette délibération.

Chaque action fera l'objet de la mise en place d'un groupe de travail spécifique, en lien avec les entreprises intéressées, animé par un binôme composé d'une personne dédiée au Bassin de Pompey et d'un représentant d'une entreprise.

Le Bassin de Pompey souhaite, à travers cette démarche, concrétiser la réflexion menée depuis plusieurs mois sur son Parc d'activités et faire émerger des actions ciblées sur de nouveaux besoins des entreprises du Parc d'activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette démarche et du co-financement à hauteur de 75% de celle-ci par l'ADEME et comme prévu dans le plan d'actions, il vous est proposé de créer un poste de chef projet écologie industrielle et territoriale à temps complet pour une durée déterminée suivant l'obtention des cofinancements ADEME et Région Grand Est. Ce poste pourra être pourvu sur le grade d'attaché territorial.

Au-delà des actions menées par le Bassin de Pompey et de la maturité du territoire pour les démarches de développement durable, il s'agit également d'entamer une réflexion évolutive avec les entreprises : co-construire des actions concrètes de développement économique et envisager des partenariats efficaces et porteurs de retombées économiques, environnementales et sociales.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « emploi, développement économique et tourisme » du 11 janvier 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs et de créer 1 poste d'attaché territorial à temps complet

AUTORISE le Président à recruter par voie contractuelle dans le cas où aucun titulaire ne présenterait le profil souhaité. La rémunération sera calculée dans la limite de l'indice terminal des attachés territoriaux à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires de la filière administrative.

AUTORISE le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les contrats et les conventions correspondantes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRLIC